

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 12 septembre 2012

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

Préavis 12-2012 Réaménagement des écopoints, renouvellement des conteneurs, acquisition de conteneurs de surface pour la collecte du verre et communication sur le thème des déchets

Crédit demandé CHF 370'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 12-2012 du 25 juillet 2012,
vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 TTC pour l'acquisition de conteneurs à verre, conformément au chapitre 3.1 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 25'000.00 TTC pour le renouvellement des équipements de collecte dans les écopoints, conformément au chapitre 3.2 ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.00 TTC pour le réaménagement de 7 écopoints, conformément au chapitre 4.2 ;
4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.00 TTC pour la signalétique et la communication, conformément au chapitre 5 ;
5. de prélever des montants sur les disponibilités de la bourse communale ;

6. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense de la manière suivantes :
- a) en une fois pour la communication et signalétique ;
 - b) sur 5 ans au maximum pour l'équipement mobile des écopoints ;
 - c) sur 15 ans au maximum pour les travaux de génie civil et les conteneurs enterrés.

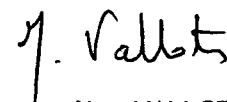
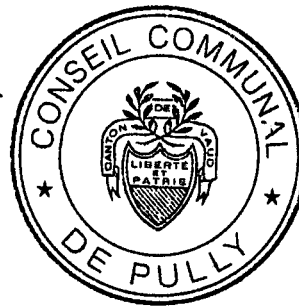
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire



Muriel THALMANN



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 13 septembre 2012